

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2023

---

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS573

présenté par

Mme D'Intorni, Mme Alexandra Martin, M. Gosselin, M. Hetzel, M. Seitlinger, Mme Louwagie,  
M. Taite, M. Forissier, M. Vermorel-Marques et M. Dubois

-----

### ARTICLE 7

À la première phrase de l'alinéa unique, après le mot :

« domicile, »

insérer les mots :

« sur l'ensemble du territoire, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer une aide financière aux professionnels de l'aide à domicile opérant sur le territoire national, et ce indépendamment du type de territoire, afin de respecter une stricte égalité pour tous les intervenants.